



MSA DES PORTES DE BRETAGNE

le 19/08/2021

Prestations : Famille et logement
Références destinataire :

Dossier : 1880235360056

MORLIER FABRICE JOEL PIERRE

35_DAPMT_20210819_258

MR MORLIER FABRICE JOEL PIERRE
2 LIEU DIT LA CHENELIERE
ST MELAINE
35220 CHATEAUBOURG

ATTESTATION

La Direction de la MSA DES PORTES DE BRETAGNE certifie que l'allocataire :
Monsieur MORLIER FABRICE JOEL PIERRE né(e) le 23/02/1988 N° d'immatriculation MSA 1880235360056 Résidant 2 LD LA ST MELAINE 35220 CHATEAUBOURG Liste des enfants au jour de la demande : MORLIER YANIS JEAN-PHILIPPE , né(e) le 07/05/2009 EDELLINE ELOUAN BERNARD CHRIS, né(e) le 15/06/2005 MORLIER TILIO CHRISTIAN GUIL, né(e) le 31/12/2010 MORLIER CANDICIE CASANDRE BER, né(e) le 28/06/2017

A perçu de notre organisme, pour la période de juillet 2021, pour :

L'allocataire :

NATURE DE LA PRESTATION	PERIODE	MONTANT BRUT	MONTANT NET
Allocations familiales	juillet 2021	446.96	444.73

Tous les montants sont mensuels et exprimés en Euros.
Attestation délivrée compte tenu des informations connues à ce jour par la MSA émettrice.
Liste exhaustive des droits servis en prestations familiales, pour la famille au sens des prestations familiales, sur la période demandée.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

La Direction

MSA DES PORTES DE BRETAGNE
35027 RENNES CEDEX9

TEL 02.99.01.80.80

assistanceinternet@portesdebreTAGNE.msa.fr

Page 1 sur 1



Vos prestations Caf Attestation de paiement

N° ALLOCATAIRE :

7806664 B

NOUS CONTACTER :

Nous téléphoner :

3230 Service gratuit - prix appel

Nous écrire :

Caf des Yvelines

78090 YVELINES CEDEX 9

Tous nos contacts sur [caf.fr](#)

781

Madame CASSANDRE EDELINE
2 LA CHENELIERE
ST MELAINE
35220 CHATEAUBOURG

Le 19/08/2021

La directrice de la Caf des Yvelines certifie que :

CASSANDRE EDELINE, née le 02/08/2002

n'a perçu aucun paiement pour le mois de **juillet 2021**

QUOTIENT FAMILIAL

juillet 2021 : non disponible

■ Attestation délivrée compte tenu des informations connues à ce jour par la Caf des Yvelines.

Les prestations versées par la caisse d'Allocations familiales sont insaisissables sauf pour le paiement des dettes alimentaires.

Attention : vous avez l'obligation de nous signaler immédiatement tout changement de situation (familial, professionnel, logement ...).

La Caf vérifie l'exactitude des déclarations (article L114-19 du code de la Sécurité sociale). La loi punit quiconque se rend coupable de fraude ou de fausse déclaration (Articles L. 114-9 - dépôt de plainte de la Caisse pouvant aboutir à : travail d'intérêt général, amende ou peine de prison, L. 114-17 du code de la Sécurité sociale - prononcé de pénales - articles 313-1 à 313-3, 441-1 et 441-6 du code Pénal).

La loi 78-17 « informatique et liberté » du 06 janvier 1978 modifiée vous garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès du directeur de votre caf.

Emplacement réservé à la Caf

WAT ATTPAI F 190820211234 3700370006
PFD MAT 7806664 B -
PAGE 1/1 IDX B 1041101 V 781



7806664104110000000